



CONDITIONS GENERALES

Articles 1 - APPLICATION

Les présentes Conditions Générales d'utilisation décrivent les conditions selon lesquelles la société Abraca2bras propose l'accès à ses services. Le fait de faire appel aux prestations de la société Abraca2bras, implique l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales ci-dessous et particulières, lesquelles forment un seul et même contrat.

Article 2 - ATTESTATION FISCALE

L'offre de service d'Abraca2bras est soumise à un agrément (demande en cours auprès de la DDTEFP) permettant à ses clients de bénéficier d'une réduction d'impôts de 50% (cinquante pourcent) du montant des heures facturées et réglées dans l'année dans la limite de 12000 Euros (douze mille euros). Abraca2bras s'engage à faire parvenir à ses clients une attestation fiscale annuelle lui permettant de bénéficier de cette réduction d'impôts défini à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

Attention: les avantages fiscaux en vigueur à la date des signatures du contrat sont susceptibles d'être modifiés par l'Etat.

Article 3 - MODALITE D'EXECUTION

Le jour de l'intervention et le type de prestations sont convenus par téléphone, mail ou courrier entre le client et la société Abraca2bras. Le contrat est réputé formé dès l'acceptation du déplacement du prestataire par le client. Un contrat de prestation est cependant rempli par A2B et signé par le client.

Article 3-1 Durée de l'intervention

Toute intervention réalisée à titre régulier ou ponctuel a une durée minimale d'une heure (1 heure).

Article 3-2 Feuille de présence

L'intervenant doit remplir à chacune de ses prestations une feuille de présence permettant à son employeur d'avoir une trace des interventions effectuées. Celle-ci est signée par le client et vaut pour acceptation du futur paiement.

Article 3-3 Fourniture du matériel et des produits d'entretien

Le matériel ainsi que les produits d'entretien indispensables à l'exécution des services sollicités auprès de la société Abraca2bras sont exclusivement fournis par le client qui s'engage à leur conformité face à la législation en vigueur à l'exception du matériel de dépannage informatique et l'outillage intervenant dans le service dit de petit-bricolage.

Article 3-4 Planification et modification des interventions

La prestation est commandée au moins 72 heures à l'avance et planifiée à la réception de la commande, sous réserve de disponibilité du personnel. Elle peut être modifiée ou annulée sans frais par simple appel téléphonique au moins 48 heures à l'avance. En cas d'annulation dans un délai inférieur à 48 heures, ou si

l'intervenant ne peut effectuer la prestation du fait du client, quel qu'il soit, la prestation est considérée comme due à hauteur de 1 heure au tarif en vigueur.

Article 3-5 Les intervenants

Les intervenants ne peuvent recevoir du client aucune délégation de pouvoir sur ses avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fonds, bijoux ou valeurs. Le client s'interdit, sauf autorisation expresse d'Abraca2bras d'employer de manière directe ou indirecte tout salarié qu'elle lui a proposé pour effectuer des prestations à son domicile ou tout autre endroit. Cette interdiction est limitée à un délai de 1 an à compter de la dernière facture établie par Abraca2bras à l'ordre du client.

Toutefois, si le client souhaite employer directement le prestataire qui lui a été proposé par Abraca2bras, il peut, en respectant un préavis de 1 mois, et avec l'accord d'Abraca2bras, s'engager à verser la somme de 2500euros (deux mille cinq cent euros) en indemnisation du préjudice subit. Toute dérogation à ce principe de la seule volonté du client sera susceptible d'une action en concurrence déloyale et sera portée devant le tribunal de grande instance du lieu de domiciliation d'Abraca2bras.

Article 4 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Deux choix s'offrent aux clients d'Abraca2bras :

- Recourir à des prestations ponctuelles, facturées en fonction du nombre d'heures et demi-heures effectuées selon la prestation.

- Recourir à des prestations entrant dans le cadre d'un « pack horaire » pour les prestations de ménage-repassage ou petit bricolage. Ces forfaits sont utilisables dans un délai maximum de 6 mois.

Article 5 – CHOIX DE LA FORMULE

Articles 5-1 – Formule ponctuelle

La formule ponctuelle est facturée à l'heure puis à la demi-heure (voir article « tarif »). La première heure étant indivisible. Le paiement s'effectue à réception de la facture qui est envoyé par courrier au client.

Article 5-2 – Packs horaire

La durée, le prix et le rythme d'intervention sont établis dans les contrats signés entre les deux parties. Ceux-ci ne peuvent être différents que ceux proposés dans la plaquette commerciale ou sur le site de A2B. La facturation et le paiement s'effectuent en début de mois au prix de l'heure du pack concerné en fonction du nombre d'heures utilisées.

Article 5-4 Evolution et résiliation d'un pack en cours.

Dans le cas où le client souhaiterait modifier son « pack » en diminuant ou augmentant le nombre d'heure d'intervention, il doit adresser une demande écrite par courrier ou mail à A2B en indiquant la nouvelle formule choisie. Dans le cas de la rupture de contrat, le client doit adresser un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à A2B qui prendra alors immédiatement en compte la résiliation du contrat. Cependant, la rupture du contrat engagera le client à payer une franchise correspondant à 2 heures d'intervention facturées au prix de l'heure du pack concerné.

Article 6 – FACTURATION ET PAIEMENT DES PRESTATIONS HORS PACKS

A la fin de la prestation, l'intervenant remplira sa feuille de présence mentionnant le nombre d'heures effectuées qui devra être signée par le client après chaque intervention.

Le service administratif d'Abraca2bras éditera et enverra alors une facture au domicile du client. Le règlement des sommes dues peut s'effectuer soit par chèque à l'ordre d'Abraca2bras, soit par Titre Emploi Services, soit par prélèvement automatique. Aucun règlement en espèce et carte bancaire n'est accepté.

Article 7 – PRESTATIONS HOMME TOUTES MAINS

En ce qui concerne les prestations "hommes toutes mains" (tâches occasionnelles de très courte durée, ne nécessitant pas de qualification particulière -ex: changer une ampoule, changer un joint, revisser une ampoule électrique). Le pack peut inclure des prestations complémentaires n'ouvrant pas droit à la réduction d'impôt.

Article 8 - ASSURANCE – RESPONSABILITE

La société Abraca2bras déclare être assurée pour les dommages qui pourraient être causés par ses salariés aux domiciles des clients et ne saurait être tenue pour responsable des dommages dus à la défectuosité du matériel ou des produits d'entretien fournis par le client.

Article 9 – GARANTIE QUALITE

Malgré tous nos efforts pour satisfaire les attentes de nos clients, il peut se présenter des situations où le client se déclarera non satisfait. Dans ce cas, le client doit nous faire parvenir par écrit l'objet de sa réclamation dans les sept jours ouvrés suivant la réalisation de la prestation, le cachet de la poste faisant foi. Le service consommateur Abraca2bras prendra rapidement contact avec lui et mettra tout en œuvre pour le satisfaire. La mesure commerciale proposée au client sera valable pendant une durée de 1 mois.

De plus des visites inopinées avec l'accord du client à son domicile lors de l'intervention d'un salarié peuvent être envisageables en fonction des évaluations de la qualité des interventions.

Enfin, un questionnaire de satisfaction sera envoyé au client bénéficiant de prestations régulières environ tous les 6 mois.

Article 10 - CAS DE FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure à pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société Abraca2bras. Tout événement indépendant de la volonté de Abraca2bras et faisant obstacle à son fonctionnement normal tel que notamment grève, maladie de son personnel, grève des moyens de transport est considéré comme un cas de force majeure.

ARTICLE 11 – ENGAGEMENT DE RESPECT DE LA VIE PRIVEE.

Abraca2bras ne collecte pas d'informations personnelles lors de votre navigation sur le site web de Abraca2bras. Il peut vous être demandé votre adresse email et autres informations nominatives lorsque vous nous contactez. Abraca2bras s'efforce de protéger la vie privée de ses utilisateurs en respectant la réglementation en vigueur. Conformément à la loi française "Informatique et libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Ce droit peut être exercé par courrier auprès de Abraca2bras, 3 rue Valette, 75005 Paris ou par email en écrivant à info@abraca2bras.com.